

Procès-verbal de la séance **du Conseil Municipal**

Lundi 6 novembre à 19h

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, et le six du mois de NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Pressoir.

Secrétaire de la séance : Madame Séverine GUILLOUX

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE (arrivée à 19h08), M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Christiane MOUNIER.

Excusés : Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Gael FROMENTÉ), Mme Florence BARCELLA (pouvoir à Séverine FALCOTET), M. Guillaume BOUCHACOURT (pouvoir à Franck BARRET), Mme Laetitia CARRACO (pouvoir à Séverine GUILLOUX).

Le quorum est atteint.

En début de séance, le Maire présente Fanny ANCEAU aux conseillers municipaux, qui a pris le poste de directrice de Bulle de Vie depuis ce matin.

Il demande ensuite aux conseillers de respecter une minute de silence :

« Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty la République a de nouveau été prise pour cible. Une fois de plus, une fois de trop, à Arras, le terrorisme s'en est pris à plusieurs enseignants et personnels éducatifs. Dominique Bernard, dont le seul crime était d'être professeur de lettre, a été lâchement assassiné. Pour ces hommes et pour toutes les victimes qui sont tuées chaque jour dans le monde, je vous propose de respecter une minute de silence ».

Enfin, le Maire demande aux conseillers le rajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil qui concerne les tarifs de participation aux séjours. A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable à ce rajout.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Séverine GUILLOUX comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2023

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2023.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission économie, commerce et développement durable le 5 octobre
- ✓ Commission bâtiments et travaux le 23 octobre
- ✓ Commission enfance et familles le 2 novembre

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Dissolution de l'ASA des Dignes de La Chapelle de Guinchay et reprise d'actif

Rapporteur : Franck BARRET

Brigitte GUILLAUME demande qui va entretenir les digues. Le Maire répond que l'ASA n'a plus d'activité depuis plus de 15 ans et que ces travaux sont revenus à l'EPTB Saône-Doubs.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 40 (2-b) de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,

CONSIDERANT que le Préfet peut dissoudre d'office par acte motivé toute association de ce type lorsque celle-ci est sans activité réelle en rapport avec son objet depuis au moins trois ans.

CONSIDERANT que l'association syndicale autorisée (ASA) des Dignes de La Chapelle de Guinchay a été identifiée comme n'enregistrant plus de mouvement comptable sur une période supérieure à trois ans

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD pour la dissolution de l'ASA des Dignes de La Chapelle de Guinchay.
- AUTORISE la reprise de l'actif de l'ASA dans le budget principal de la commune.

5. Remboursement des frais de déplacement du personnel

Rapporteur : Hervé CARREAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 spécifique à la fonction publique territoriale modifié

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat modifié

VU les arrêtés ministériels en date du 3 juillet 2006 modifiés

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 revalorisant le remboursement des frais de repas et de nuitée des agents lorsqu'ils effectuent des missions,

Considérant que les agents territoriaux, peuvent prétendre, sous certaines conditions et dans certaines limites, à la prise en charge des frais suivants, lorsqu'ils ont été engagés à l'occasion d'un déplacement temporaire : frais de transport, frais de repas et frais d'hébergement, indemnisés la forme d'indemnités de mission ou d'indemnités de stage,
Considérant qu'il y a lieu de fixer différents taux conformément aux décrets cités-ci-dessus,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- D'APPLIQUER les nouvelles indemnités forfaitaires liées aux déplacements des agents suite à la parution de l'arrêté du 20 septembre 2023, à savoir :

Pour les repas : 20€, dès lors de l'organisme de formation ou d'accueil de l'agent ne prévoit pas de prise en charge

Pour l'hébergement, un remboursement forfaitaire selon le tableau suivant :

	Commune de moins de 200 000 hab	Commune de 200 000 hab et +	Métropole du Grand Paris	Paris intra muros	travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite
taux incluant le petit déjeuner	90 €	120 €	120 €	140 €	150 €

- DE MAINTENIR la prise en charge des frais kilométriques selon les modalités suivantes :

Métropole	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €
Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm ³)	0,15 €		
Vélocycle et autre véhicule à moteur	0,12 € (le montant mensuel des indemnités kilométriques ne pourra être inférieur à la somme forfaitaire de 10 €)		

- l'autorité territoriale autorise le remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement et de péage d'autoroute sur présentation des pièces justificatives ;
- l'autorité territoriale privilégie le trajet le plus court entre la résidence administrative et le lieu du déplacement.

6. Présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif et de gestion des déchets ménagers

Rapporteur : Hervé CARREAU

(PROJECTION)

Martine CHAMPALE demande si MBA fait des économies avec la réduction du rythme des collectes hebdomadaires. Le Maire lui répond que ce n'est pas le cas car la population trie davantage et ça accélère ce rythme de collecte.

Brigitte GUILLAUME demande si MBA voit un effet favorable au passage à une seule collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles mais le Maire répond que c'est trop récent et que le recul n'est pas suffisant.

Le Maire informe que la commune va lancer un sondage sur « La Chapelle en poche » pour voir si les habitants sont satisfaits de la collecte. MBA est au courant de la démarche de concertation à lancer par le Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2224-31,

Vu les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif du réseau de La Chapelle de Guinchay et de gestion des déchets ménagers au titre de l'année 2021,

Vu la délibération de Mâconnais Beaujolais Agglomération en date du 19 octobre 2023 qui a approuvé les différents RPQS dans sa séance de Conseil Communautaire,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre acte de leur présentation en séance du Conseil Municipal,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- PREND ACTE des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif du réseau de La Chapelle de Guinchay et de gestion des déchets ménagers au titre de l'année 2022,

7. Réévaluation des tarifs pour les séjours

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de séjour ski pour l'année 2024,

Vu l'évolution des dépenses de ce dernier,

Vu l'avis de la commission enfance et familles en date du 2 novembre 2023,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs des séjours proposés par le service enfance et familles,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

REEVALUE les tarifs des séjours de la manière suivante :

Séjours		
Quotient familial	tarif chapeinois	tarifs extérieurs
	coût du séjour > à 600€ par enfant	coût du séjour > à 600€ par enfant
≤ 645	476 €	501 €
≤ 880	501 €	526 €
≥ 881	526 €	551 €
	coût du séjour > à 500€ par enfant	coût du séjour > à 500€ par enfant
≤ 645	300 €	325 €
≤ 880	325 €	350 €
≥ 881	350 €	375 €
	coût du séjour > à 400€ par enfant	coût du séjour > à 400€ par enfant
≤ 645	225 €	250 €
≤ 880	250 €	275 €
≥ 881	275 €	300 €
	coût du séjour > à 300€ par enfant	coût du séjour > à 300€ par enfant
≤ 645	200 €	225 €
≤ 880	225 €	250 €
≥ 881	250 €	275 €
	coût du séjour > à 200€ par enfant	coût du séjour > à 200€ par enfant
≤ 645	100 €	125 €
≤ 880	125 €	150 €
≥ 881	150 €	175 €

8. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

Pas de décisions.

9. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Le Maire félicite Luna LACHARME de son titre de Miss Bourgogne obtenu à Tournus le 8 octobre. Elle concoure pour le titre de Miss France le 16 décembre au Zénith à Dijon. Il fait un bref retour sur la réception du 28 octobre à la Maison de Pays organisée par la mairie en son honneur. Il informe les conseillers de la retransmission en direct de la cérémonie à la Salle du Pressoir le 16 décembre.
- Le Maire fait un retour sur la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants du 27 octobre. Une trentaine de personnes était présente. La question de la fibre a été évoquée à plusieurs reprises. Le Maire a contacté la personne en charge cet après-midi et qui reprend les dossiers, dans le but de faire avancer le dossier. Malgré que ça ne soit pas une compétence communale, le Maire est intervenu.
- Le Maire revient sur le courrier de MBA à propos des puits, suite aux questions posées lors de la précédente séance. Il confirme que tout est concerné, y compris les forages et puits dans les champs, vignes, dans les maisons ;
- Travaux du Département pour 2024 : il reste le pont Guicheries ;
- Le Maire informe les conseillers de la capture difficile de 2 chiens errants et méchants. Touroparc est intervenu pour les flécher et les endormir pour les conduire ensuite au chenil. Un vétérinaire, délégué par les services de l'Etat, est venu pour vérifier leurs comportements selon la procédure définie, afin d'envisager la suite à donner. Entre-temps, leur propriétaire est venu se présenter en Gendarmerie pour prise en charge de ses chiens et de tous les frais engagés.
- Arrêt de bus aux Potets : pour les transports scolaires, la commune bénéficie d'un arrêt supplémentaire après intervention du Maire. Les enfants seront plus en sécurité dorénavant.
- Information du Maire sur l'activité de Transdev (projection), délégataire de MBA en matière de transports. Transport à la demande : 6 865 personnes transportées en 2022. La nouvelle ligne P4 mise en place par MBA, celle qui concerne La Chapelle de Guinchay, est celle qui marche le mieux et c'est même la commune dans laquelle il y a le plus de passagers. Les usagers sont scolaires majoritairement, donc constant a été fait de moins de passagers sur la ligne pendant les vacances.
- Information du Maire à propos du filet de sécurité, suite à un courrier envoyé par Fabien Genet, Sénateur. Il nous fait part des montants définitifs du filet de sécurité 2022 pour aider les collectivités territoriales à faire face à la hausse des dépenses d'énergie. Ce filet devait permettre d'apporter un soutien financier. Or, les chiffres définitifs sont en-deçà puisque 2 942 collectivités ont réellement été soutenues au lieu de 22 000 prévues, pour un montant de 405 millions d'euros. 2/3 des communes en Saône & Loire doivent rembourser leur avance reçue de la part de l'Etat.

- Point Maison de Pays / appartement à louer : le projet de restaurant ne verra pas le jour car la banque en a refusé le financement. La commission économie se réunit le mercredi 15 novembre pour évoquer la suite.
- Le Maire informe de l'évolution des obligations réglementaires en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur. Modification du dispositif réglementaire des établissements de moins de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. 4 étapes obligatoires que sont l'évaluation annuelle des moyens d'aération et de ventilation (déjà mis en place avec les capteurs de Co2), l'autodiagnostic de la qualité de l'air du bâtiment tous les 4 ans, des campagnes de mesure à chaque étape clé de la vie du bâtiment et la mise en œuvre d'un plan d'actions mis à jour régulièrement.
- Terrain Honneur : obligation de tests in Situ ; La commune a reçu l'avis favorable pour l'homologation du terrain en T3 mais des essais doivent être réalisés par des laboratoires agréés pour tester, avant mars 2024, la hauteur de la pelouse, la vitesse de la pelouse, la couverture végétale, la planéité, le nivellement en altimétrie, le rebond, le roulement du ballon, la vitesse d'infiltration. 3000€ HT à attendre.
- La Loi d'accélération de la Production des énergies renouvelables a été évoquée à l'occasion de la Conférence des Maires, réunion au cours de laquelle la Sous-Préfète est intervenue. La commune doit rendre un dossier au 31 décembre 2023 sur les productions d'énergie. 5.8% actuellement d'énergies renouvelables en Saône et Loire alors qu'on devrait être à 34% (éolien, géothermie, bois, photovoltaïque). Il faut rendre un dossier par zone et préciser si on privilégie telle ou telle énergie. Ensuite, il y a un passage en commission qui retient les zones éligibles. Les habitants dans les zones retenues pourront ainsi bénéficier d'aides supplémentaires pour les encourager à développer ces énergies renouvelables. Le Maire veut la mise en place d'une commission éphémère. Franck BARRET regrette que la commune ne soit pas souveraine en la matière. La commission sera composée de Didier PIN, Franck BARRET, Brigitte GUILLAUME, Alain JOSEPH et Carlos ESTEVES.
- Diagnostic organisationnel de la mairie. Le Maire souhaite en mettre un en place car il fait le constat d'une rémunération des agents qui n'est pas forcément en adéquation avec leur travail, dans le but d'être également à l'écoute des attentes des agents et par ailleurs augmenter la qualité de service à rendre aux habitants. 2 bureaux d'étude spécialisés ont été sollicités. L'un est davantage tourné vers du coaching, ce qui ne répond pas à la demande, et l'autre, le bureau Agora, qui lui répond à la commande définie par le Maire, sur la base d'une note méthodologique dont il fait lecture aux conseillers. La méthode consistera en une collecte documentaire par le cabinet retenu, l'élaboration d'un plan de communication, questionnaire à destination des agents sur le fonctionnement et l'organisation, une phase d'entretien avec les agents, la présentation de la synthèse des entretiens, pour ensuite la mise en place de préconisations d'un plan d'actions par le cabinet, avec restitution aux agents et aux élus. L'intervention débuterait début décembre avec un rapport rendu fin janvier. Philippe LOURENCO rappelle qu'il était prévu qu'un conseiller municipal soit référent auprès du personnel pour être à leur écoute. Brigitte GUILLAUME demande de quelle manière sera faite la synthèse. Le Maire répond que le cabinet viendra en Conseil pour la restitution, ça ne fera pas l'objet d'une commission. Le Maire précise qu'un œil externe doit permettre de mettre en évidence certaines choses. C'est indispensable. Isabelle GIL précise que le Centre de Gestion propose des diagnostics de risques psychosociaux mais le Maire répond qu'ils ont été interrogés et ça ne répond pas complètement à la commande.
- Prime du pouvoir d'achat : le Maire informe que la commune est en attente du décret de mise en place de cette prime dans la fonction publique territoriale qui sera soumise au Conseil de décembre, pour répondre à la question de Brigitte GUILLAUME. Cela représenterait une dépense de 26 000€. Martine CHAMPALE demande à qui elle

serait attribuée. Le Maire lui répond que tous les agents sont concernés en respectant les dispositions du décret à venir. Pour donner une prime différenciée selon les agents et apprécier son montant, il faut donner des objectifs plus précis et retravailler les entretiens individuels. Cette prime n'est pas défiscalisée, pour répondre à la question posée par Gilles SAUNIER

- Commémorations du 11 novembre à 11h00.
- 05 janvier 2024 : vœux de la Municipalité et inauguration de la mairie à 18h00.
- Dates des futurs conseils municipaux à 19h30 toute l'année : Pas en Janvier, 05 Février, 04 Mars, Mardi 02 avril (Pâques), 06 Mai, 03 Juin, 01 Juillet.
- Route de Romanèche : suite aux interventions de Philippe LOURENCO, le Maire a obtenu rendez-vous demain après-midi à 16h avec le Département.
- Le Maire remercie les conseillers de répondre quand ils reçoivent une invitation, c'est indispensable pour prévoir les vins d'honneur.
- Enfin, le Maire précise qu'un tour de table est fait pour ne parler que de sujets ayant attiré au Conseil Municipal, rien d'autre.

10. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

SEVERINE GUILLOUX

- Retour sur le thé dansant du CCAS le 12 octobre, qui s'est déroulé dans le cadre de la semaine bleue. Remerciements aux bénévoles du CCAS pour aider à l'installation et au rangement. 5 EHPAD sont venus, ce qui crée du lien. C'est satisfaisant, grand succès.
- Retour sur Octobre Rose : 2 manifestations dont l'apé-rose et la marche qui a été encore un succès.
- Elle rappelle mercredi soir la réunion du Conseil d'Administration du CCAS à 18h en mairie.

DIDIER PIN

- Compte-rendu de la réunion du SYDESL qui s'est déroulée le 20 octobre à Fleurville. Il dispose d'un budget de 1 million d'euros pour 14 millions de travaux recensés dans les communes. Les prix de leurs prestataires ont augmenté de 25%, ce qui fait qu'il y a moins de budget pour satisfaire à tous les travaux. Ces derniers se répartissant au prorata du nombre d'habitants. Il évoque ensuite les différents travaux comme celui des Deschamps qui se termine ou encore celui des Burriers dont l'enfouissement sera fait au cours du 1^{er} semestre 2024. Une partie d'enfouissement reste à programmer à Belleverne. Il évoque les bornes électriques mises en place par le SYDESL mais il en arrête le déploiement, ce n'est plus sa priorité. Concernant les économies d'énergie initiées par la commune pour son éclairage public, l'entreprise SMEE démarre la 2^e quinzaine de novembre le dossier éclairage zénithal. Pour le dossier « fonds vert », ils restent en attente de la livraison des luminaires.

STEPHANIE ARQUÉ

- Statistiques des signalements via l'application : 33 en 2020, 78 en 2021, 59 en 2022 et à ce jour en 2023, 50. 220 signalements au total avec les rubriques principales suivantes : Incivilités, autres (animaux errants, fuites d'eau, éclairage) et problèmes de voirie.

- Calendrier Bulle de Vie : préparation de la part du service communication à l'attention des élus pour les manifestations du centre social. Les essais réalisés semblent satisfaisants.
- Comité des fêtes : organisation le 08 décembre d'un son et lumière sur la place et projection sur l'église. Concert à 18h30 et projection à 19h30
- Sondage en préparation pour les déchets à l'attention de la population sur « La Chapelle en Poche ». Ce point sera évoqué ce jeudi en commission.
- Pour le bulletin municipal, lors de la dernière commission, proposition de maquette a été faite. L'impression du bulletin est en interne dorénavant. Au sujet de FaceBook, la mairie est sollicitée également les weekends. Il faut préciser par une réponse automatique que les réponses seront faites aux mêmes horaires que la mairie.
- AG des Boules le 6 octobre : 65 licenciés, 8 concours à La Chapelle et 5 concours de vétérans. Un budget de l'année légèrement négatif. Ils adressent leurs remerciements à la mairie pour les 8 nouveaux jeux.
- AG de l'Ame Guinchus : 18 inscrits, 9 dégustations dans l'année + gusta-quizz, remerciements adressés à la commune pour le prêt de la salle
- AG du Badminton : 35 adhérents, 3 créneaux dans la semaine, 30% des adhérents sont des femmes. Remerciements pour le prêt de la salle.
- AG du Paradis de la danse le 7 octobre : 300 adhérents aujourd'hui. 23h de cours sont dispensés par semaine, les comptes sont saints et ils ont investi dans du matériel informatique et dans des costumes.
- AG de la Country : remerciements adressés pour le prêt de la salle, ils ont 4 niveaux de cours, des mini bals sont organisés à chaque vacance scolaire, le dernier ayant fait 126 entrées. Leur bal solidaire a fait 181 entrées, le bilan financier est positif. Ils ont 35 adhérents. Ils participent au marché de Noël
- AG de la FNACA créée en 1978. 16 adhérents. Le bilan financier est positif. L'adhérent le plus âgé a 91 ans.

Brigitte GUILLAUME évoque le départ de Fabrice PICARD, assistant de prévention. La Mairie ne recrutera pas sur ce critère. Par ailleurs, elle parle du contentement de la population pour les travaux du cimetière.

Philippe LOURENCO demande si la commune renouvèle les bons aînés pour les personnes âgées. En effet, certains regrettent que le contact n'existe plus avec les conseillers qui leur rendaient visite pour leur apporter un colis. Le Maire précise qu'il est toujours difficile de trouver des volontaires pour le bulletin et il en sera toujours de même pour les colis. Séverine GUILLOUX dit que grâce aux bons, les personnes peuvent consommer ce qu'elles veulent et ¼ est pris à la boucherie. Cela fait travailler les petits commerçants. Ce système est apprécié et très positif. Enfin, il a été alerté au sujet des distributeurs de sacs pour les déjections canines. Normalement, il y a des sacs en nombre suffisants. Il demande ensuite si l'entrée de l'école va être modifiée car il y a beaucoup de monde devant la nouvelle entrée de la mairie. Problème d'accès à l'emplacement PMR également. Le Maire répond que la nouvelle entrée de la mairie ne remet rien en cause et ne pose pas de problème particulier. A voir si le conseil d'école évoque cette question.

Jean-Emmanuel SCOTTO rappelle que le CCAS ne se résume pas aux bénévoles élus fréquemment cités.

Carlos ESTEVES signale au lotissement des Grandes Terres des pieds de poteaux de luminaires mis à nus. Cela doit certainement correspondre aux travaux du SYDESL qui débutent. Il doit s'agir de la préparation de chantier.

François COLLOVRAY signale de l'activité à la salle de l'ancien périscolaire et se demande si c'est normal. Les samedis soir, effectivement, l'association des Portugais utilise la salle. C'est prévu au planning.

FRANCK BARRET

- Présentation des travaux du SMEMB pour l'année 2024 : prévisionnel avec 879K€ dont 2 gros chantiers qui concernent la dernière tranche de la route du Bois de Loyse pour 236K€ HT et la route de Juliéna pour 195K€ HT. Les périmètres au niveau des puits vont être protégés et agrandis. Une vidéoprotection est également prévue.
- Il informe d'une prestation commandée auprès d'un micro-entrepreneur pour des travaux de tractopelle. La recherche a été faite en urgence à la suite d'absences au service voirie. Il s'agit d'une solution provisoire.
- Réunion de la commission voirie, urbanisme et cadre de vie le 21 novembre à 18h30.

Le Maire rappelle le repas des conseillers qui se déroule le vendredi 26 janvier 2024. Ca sera au château des Broyers.

Séance levée à 21h07



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
62/2023	Désignation du secrétaire de séance
63/2023	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2023
64/2023	Dissolution de l'ASA des Dignes de La Chapelle de Guinchay et reprise d'actif
65/2023	Remboursement des frais de déplacement du personnel
66/2023	Présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif et de gestion des déchets ménagers
67/2023	Réévaluation des tarifs pour les séjours

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
<u>GUILLOUX Séverine</u>	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	Pouvoir à Séverine FALCOTET
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	Pouvoir à Franck BARRET
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	Pouvoir à Séverine GUILLOUX
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	Arrivée à 19h08
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Pouvoir à Gaël FROMENTÉ
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	